



VILLE D'ARCACHON

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

Autorisation d'occupation du domaine public

(article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public :

La présente consultation a pour objet exclusif la mise à disposition d'une partie du domaine public communal pour l'exploitation d'un kiosque accueillant un distributeur automatique de billets de banque (DAB) au quartier de l'Aiguillon

Localisation de l'emplacement occupé :

A l'angle de la rue de la Pecherie et du boulevard Chanzy – 33120 ARCACHON sur une superficie de 8M2.

Durée de l'autorisation :

3 ans, du 1 octobre 2026 au 30 septembre 2029

Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :

Redevance annuelle composée d'une part fixe sur la base de 800 € par an par guichet.

Le montant de la redevance, la première année, sera établi au prorata du nombre de mois d'exploitation.

Critère de jugement des offres :

1. Valeur économique de l'offre ; 40%
2. Qualité du service rendu ; 30 %
3. Qualité technique et sécurité de l'installation ; 20 %
4. Insertion urbaine. 10 %

Retrait des dossiers de consultation :

Par courrier : Mairie d'Arcachon - Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de Ville – 1 Place de Gracia - CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Sur place : Service Occupation du Domaine Public – 40 rue Lucien Pinneberg - 33120 Arcachon
(Tél. 05.57.52.98.91)

Par mail : odp@ville-arcachon.fr

Date et heure limite de remise des offres : Le 29 juillet 2026 à 12 heures

- Lien téléchargement des documents
 - Cahier des charges
 - Lettre de candidature
 - Déclaration du candidat